

Marbaix, le 23 aout 2023,

Direction Départementale des Territoires
Service Environnement – Police de l'eau
Mme Marion VALDEGAMBERI
50, Bd de Lyon
02 011 LAON CEDEX

Nos réf : PR/YB/LG/23pne100

Objet : Commune de FONTENELLE – Busage de cours d'eau – Dossier de
déclaration au titre de la loi sur l'eau
AFL/AL – Dossier n°0100026789 (DEC-2023-032)

Suivi du dossier : Luc GIRARDOT – Chargé de mission ressource en eau et
milieu naturel - luc.girardot@parc-naturel-avesnois.com – 03.27.77.51.62

Madame,

Vous nous avez transmis, pour avis, le projet de busage partiel d'un affluent de
la Rivière Sambre sur la commune de FONTENELLE présenté par le GAEC
DUPONT-KETELE, permettant l'amélioration des conditions d'accès et
d'exploitation.

A l'issue de l'examen de ce dossier, je suis en mesure, en ma qualité de
Président de la Commission Locale de l'Eau du Schéma d'Aménagement et de
Gestion de l'Eau de la Sambre d'émettre sur ce dossier un **avis favorable**.

Le pétitionnaire devra toutefois être informé que, selon les études réalisées dans
le cadre du Programme d'Action et de Prévention des Inondations de la Sambre,
le projet se situe à l'amont direct d'un secteur susceptible de connaître des
débordements par ruissellement. Ainsi, la surveillance ainsi qu'un entretien
correct et régulier des tronçons busés demeurent impératifs afin de préserver la
fonctionnalité hydraulique du cours d'eau.

Pour toute information complémentaire, je vous invite à prendre contact avec
Monsieur Luc GIRARDOT, coordinateur du SAGE, qui sera votre interlocuteur sur
ce dossier.

Vous souhaitant bonne réception de la présente, veuillez agréer, Monsieur le
Directeur, l'expression de mes sincères salutations.

Paul RAOULT

Président de la CLE du SAGE Sambre
Président du COFIL du PAPI Sambre
Président délégué du Parc naturel
régional de l'Avesnois



Cordialement.